

**Association Lire en Pays Autunois**  
**Assemblée Générale du mercredi 28 septembre 2022**

**BILAN FINANCIER LPA 2021-2022**

**BONJOUR et REMERCIEMENTS**

Mesdames, Messieurs, Bonsoir à toutes et tous.

Je remercie pour leur aide financière ou matérielle nos partenaires institutionnels déjà cités, les membres de l'Office de tourisme, de la bibliothèque, de la librairie La Promesse de l'Aube, la Caisse d'Épargne et un certain nombre de commerçants et d'entreprises notamment l'Éclat du Morvan qui, depuis des années, nous aide discrètement mais efficacement ; grâce à eux, à l'implication des bénévoles, des adhérents de LPA et de 2 jeunes : Marie et Noé particulièrement actifs, nous avons pu organiser et réaliser la 25<sup>ème</sup> Fête du Livre d'Autun. Il semble que les auteurs présents et les visiteurs aient été plutôt satisfaits même si nous étions un peu à l'étroit et au soleil...

Un grand merci également à Madame Colette PORTE qui a bien voulu superviser les comptes.

**BILAN** nos finances sont saines.

Vous pouvez consulter les tableaux de recettes et dépenses au jour le jour de la FDL et de LPA qui reflètent l'état des comptes ; les bilans financiers qui les accompagnent en sont une synthèse. Ce sont des documents de travail plus faciles à comprendre que les documents officiels cerfa qui sont prêts à être envoyés aux organismes qui nous versent des subventions dès que les comptes seront validés.

La manifestation 25<sup>ème</sup> Fête du Livre a dégagé un bénéfice de 1150.26 euros.

L'exercice 2021 2022 de LPA montre un solde négatif de 1727.93 €. Au 31/08/2022 la somme totale sur le compte et le livret est de 22990.51

**Les recettes** 21/22 proviennent du versement de la subvention du conseil départemental 2022 (3000€), de celle de la DRAC (3500 €), de la CCGAM (3500 €) en net recul par rapport aux années précédentes ; s'y ajoutent : 2000 € versés par le Conseil Régional pour 2021 et 4000 € pour 2022 , le bénéfice dégagé par la vente de livres ( 2329.24 €) ainsi que vos cotisations toujours maintenues à 12 € .

Ces cotisations servent à justifier votre appartenance à LPA auprès des assurances et payer – au moins en partie- le loyer mensuel pour notre salle à l'EVA.

**Les dépenses** correspondent essentiellement aux frais de fonctionnement durant toute l'année (location, assurances, internet, banque etc) ainsi qu'aux frais d'organisation de la FDL (logistique, restauration, transport, sommes versées aux auteurs qui vont rencontrer les enfants dans les écoles, communication etc).

## CONCLUSION

Cela nous permet de commencer un nouvel exercice avec une certaine sérénité financière, de continuer ou de reprendre les activités de LPA autour du livre et de la lecture tout au long de l'année et d'envisager un nouvel évènement important en 2023.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement ou éclaircissement.

Merci de votre attention

C. CHAVO